

Vent contraire pour les anti-éoliennes

Le conseiller d'Etat Marthaler a levé les 226 oppositions déposées contre le projet. Mais la bagarre est loin d'être terminée.

SAINTE-CROIX Nouvel épisode dans le feuilleton des sept ou huit éoliennes prévues au Mont-des-Cerfs et à la Gittaz-Dessus. Chef du Département des infrastructures, François Marthaler vient de lever les oppositions nées de la mise à l'enquête du plan d'affectation cantonal. Etape nécessaire pour concrétiser le projet, ce plan avait suscité 226 oppositions en juillet de l'année dernière: 40 individuelles et 186 collectives. Mais les adversaires de ces installations estimées à 70 mètres de haut ne baissent pas les bras. Ils promettent déjà de recourir au Tribunal administratif.

Un dossier vieux de six ans

Voilà plus de six ans que le dossier fait parler de lui à

Sainte-Croix. François Marthaler y croit cependant toujours malgré une opposition pour le moins combative: «On est dans un style d'opposition entre des intérêts particuliers locaux et les intérêts supérieurs du canton. Il faut rappeler que le projet va dans le sens de la politique énergétique voulue par le canton mais aussi par la Confédération, quand bien même, il est vrai, le potentiel des éoliennes en Suisse reste assez faible.» Les installations prévues sur le Balcon du Jura vaudois sont estimées à une trentaine de millions de francs et elles s'accompagneraient de différentes mesures palliatives, dont l'enterrement de lignes électriques. «Il faut rappeler aussi que la rentabilité du projet a été confirmée», note encore le

conseiller d'Etat.

L'impact sur le paysage qu'auraient les éoliennes constitue l'un des arguments principaux des opposants. Qui entendent bien poursuivre leur combat. Ayant appris par nos soins la levée des oppositions, Olivier Lador ne souhaite pas commenter davantage la position du canton avant d'avoir pris connaissance des documents. «Mais il est évident que nous allons faire recours au Tribunal administratif, déclare cet adversaire farouche des éoliennes. Et s'il le faut, nous irons jusqu'au Tribunal fédéral. Quand on voit comment nos droits ont été bafoués par le canton, je pense qu'on aurait même des chances à Strasbourg.»

J.-M. J.

